

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire le 28 novembre 2017, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à 21 H 00.

M. CAMPO-CASTILLO est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

PRESENTS :

Maire-Président : Jean-Yves DUCLOS

Adjoints Magali GASTO-OUSTRIC, Isabelle RAULET, Eric HEUILLET (à partir de la question n° 2), Dominique PONS, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA

Conseillers municipaux : Robert LACROIX, Annie NAVARRE, Jean SUBRA, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Annette DEGOUL, Béatrice MALET, Corinne BRUNET, Céline RICOUL, Jean-Michel BAUX, Nathalie MORENO, Nicolas ABADIE, Benoît CAMPO-CASTILLO, Michel PEREZ, Jean-Raymond LEPINAY, Yves LOUIS, Marie-Pierre BACARISSE, Noëlle TOULOUSE

ABSENTS :

Adjoints : Jean-Luc SOUYRI, Alain PINET

Conseillers municipaux : Yvon NASSIET, Michel JAMAIN, Jean-Luc PITIOT, Stéphanie DE ROSSO, Catherine MOUNIELOU

Ont donné procuration :

Jean-Luc SOUYRI	à	Magali GASTO-OUSTRIC
Alain PINET	à	Annie NAVARRE
Yvon NASSIET	à	Robert LACROIX
Michel JAMAIN	à	Joël GUILLERMIN
Jean-Luc PITIOT	à	Josette CAZES
Stéphanie DE ROSSO	à	Céline RICOUL

Le compte-rendu
de la séance du 16 octobre
2017 est adopté à l'unanimité.

D.M.4 BUDGET

PRINCIPAL

M. le Maire présente le rapport suivant :

Considérant le vote du budget primitif 2017, en date du 27 mars 2017,

Vu la décision modificative n° 1 du 19 juin 2017,

Vu la décision modificative n° 2 du 12 juillet 2017,

Vu la décision modificative n° 3 du 16 octobre 2017,

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, la DM n°4 suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-6068	Autres matières et fournitures	25 000,00 €
011-61522	Entretien bâtiments	30 000,00 €
011-6156	Maintenance	25 000,00 €
012-64111	Personnel	45 000,00 €
65-657364	Subvention d'équilibre	- 110 000,00 €

	Total dépenses de fonctionnement	15 000,00 €
--	---	--------------------

RECETTES

013-6459	Remboursement personnel	5 000,00 €
74-74718	Subvention Etat personnel	10 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	5 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

21-21534	Réseaux d'électrification	21 000,00 €
0094-2313	Travaux écoles	6 000,00 €
0097-2313	Rénovation Mairie	- 9 000,00 €
0099-2313	Halle aux Grains	- 10 000,00 €
23-2313	Constructions	- 8 000,00 €
	Total dépenses d'investissement	0,00 €

Abstentions : M. PEREZ, J-R LEPINAY, Y. LOUIS, M-P BACARISSE, N. TOULOUSE

ADOPTE

M. HEUILLET entre dans la salle des délibérations.

D.M.1 BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS

M. le Maire présente le rapport suivant :

Considérant le vote du budget primitif 2017, en date du 27 mars 2017,

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, la DM n°1

suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-63512	Taxes	- 110 000,00 €
66-66111	Intérêts	- 300,00 €
041-6811	Amortissement	41 663,00 €
042-6862	Charges à répartir	1 700,00 €
023-023	Virement à la section d'investissement	- 43 063,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	- 110 000,00 €

RECETTES

74-7488	Autres attributions	- 110 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	- 110 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

16-1641	Emprunt	300,00 €
	Total recettes d'investissement	300,00 €

RECETTES

040-28312	Amortissement	41 663,00 €
040-4817	Charges à répartir	1 700,00 €
021-021	Virement de la section de fonctionnement	- 43 063,00 €
	Total recettes d'investissement	300,00 €

Abstentions : M. PEREZ, J-R LEPINAY, Y. LOUIS, M-P BACARISSE, N. TOULOUSE

ADOPTE

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément au budget primitif et à la décision modificative n° 4, il convient de verser une subvention d'équilibre au budget annexe bâtiments productifs de revenus, d'un montant de 25 000 €.

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017

DE VERSER cette subvention d'équilibre.

Abstentions : M. PEREZ, J-R LEPINAY, Y. LOUIS, M-P BACARISSE, N. TOULOUSE

ADOPTE

D.M.2 BUDGET ABATTOIR

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Considérant le vote du budget primitif 2017, en date du 27 mars 2017,

Vu la décision modificative n° 1 du 16 octobre 2017,

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, la DM n°2

suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

23-2313	Immobilisations en cours	- 5 000,00 €
16-1641	Emprunt	5 000,00 €
	Total dépenses d'investissement	0,00 €

ADOPTE

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE REGIE ABATTOIR

Mme GASTO OUSTRIC présente le rapport suivant :

L'activité de l'abattoir est gérée dans le cadre d'une régie à autonomie financière.

Ce service dispose donc d'une trésorerie propre indépendante de celle de la commune.

Aussi afin d'optimiser la gestion financière de l'abattoir, il convient de renouveler une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant du plafond : 300 000 EUROS

- Durée : 1 an

- Intérêt : mensuel

- Taux :

Index	Marge fixe
EURIBOR 3 mois moyenné	1,10 %

- COMMISSION & FRAIS
- Commission de non utilisation : néant.
- Commission de mouvement débit : néant.
- Commission de confirmation / d'engagement : néant
- Frais de dossier : 0,20 % du plafond

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessus

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

ADOPTE

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2018

Au cours d'une projection, M. le Maire annonce que tous les comptes 2017 seront excédentaires. Le redressement financier se poursuit (l'épargne nette prévisionnelle 2018 est estimée à 1 150 000 €, alors qu'en 2014 elle était de - 2 456 966 euros), ce qui permettra en 2018 :

1° La stabilité des taux d'imposition communaux pour la troisième année consécutive

- malgré la baisse des reversements de l'État aux communes

- grâce à une diminution massive des dépenses de fonctionnement et de la dette permettant de dégager une épargne nette positive depuis 2016. Les économies sont estimées à 4,5 millions d'euros par an, soit une baisse du « train de vie » de la commune de 23 %.

2° La poursuite des investissements de modernisation (5,7 millions d'euros).

. achèvement du centre aquatique à la piscine

. réalisation d'un marché couvert permanent de commerces de bouche dans la Halle aux Grains rénovée

. restauration du Musée et de la Collégiale

. traitement des entrées sud de la commune : giratoire côte de Valentine, avenues Henri Montagut et Gaston Phoebus

. poursuite des travaux en régie réalisées par les agents municipaux dans les différents quartiers de la commune

. rénovation des écoles communales

. modernisation de l'éclairage public

. développement de l'abattoir

. soutien du projet intercommunal d'aménagement d'une zone d'activités dédiée principalement à la logistique à Bordebasse et à la Graouade

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L 2312 alinéa 1, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport est transmis au représentant de

l'Etat. En conséquence, il vous est proposé,

Vu l'avis de la commission des finances du 4 décembre 2017,

D'ATTESTER de la tenue régulière du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

ADOPTE

PRET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement (AP/CP) adoptée en Conseil Municipal du 12 juillet 2017, il convient de solliciter l'emprunt prévu pour financer les travaux de réhabilitation de la piscine.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt pour un montant de 770 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt : 770 000 €

Durée d'amortissement : 20 ans

Durée de préfinancement : 12 mois maximum

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : taux fixe

Taux d'intérêt : 1,69 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER M. le Maire à signer le contrat de Prêt réglant les conditions et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

ADOPTE

BUDGET PRINCIPAL

EXECUTION DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

¼ DES CREDITS

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Je vous demande de bien vouloir, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, AUTORISER le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 selon l'affectation suivante :

Crédits correspondants :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 250 €
Chapitre 204 Subventions d'Equipement versées	6 250 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	97 625 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	12 500 €
Opérations d'équipement :	
N° 15 : Informatique	17 500 €
N° 17 : Hôtel de Ville	1 875 €

N° 18 : Piscine	362 500 €	
N° 19 : CTM	2 500 €	
N° 22 : Matériel roulant	25 000 €	
N° 50 : Plaine de jeu de Sède	1 250 €	
N° 54 : Mobilier urbain	10 828 €	
N° 58 : Autres matériels et mobiliers	24 750 €	
N° 59 : Illuminations	7 500 €	
N° 61 : Tennis	2 750 €	
N° 74 : Musée	2 500 €	
N° 86 : Jeux d'enfants	1 500 €	
N° 94 : Ecoles	117 500 €	
N° 95 : Collégiale	93 750 €	
N° 97 : Rénovation Mairie	250 €	
N° 98 : Lac de Sède	62 500 €	
		734 453 €
	TOTAL :	852 078 €

ADOPTE

**BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS
EXECUTION DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
¼ DES CREDITS**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Je vous demande de bien vouloir, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, **AUTORISER** le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 selon l'affectation suivante :

Crédits correspondants :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 10 000 €

ADOPTE

BUDGET ABATTOIR

EXECUTION DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

¼ DES CREDITS

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Je vous demande de bien vouloir, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, AUTORISER le Président jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 selon l'affectation suivante :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	31 775 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	78 980 €
TOTAL	110 755 €

ADOPTE

AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2018

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

Afin de faciliter le fonctionnement des associations dans l'attente du vote du budget primitif 2018, et après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, il est proposé le versement en janvier de plusieurs avances sur les subventions 2018 pour les associations suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la subvention ordinaire versée en 2017	Proposition avance 2018
A.C.P.A. Refuge	10 000 €	5 000 €
A.C.P.A. Fourrière	10 000 €	5 000 €
ADES Europe - LE RELAIS	28 000 €	14 000 €
AITF	23 000 €	11 500 €
ANRAS FJT	6 100 €	3 050 €
Chapelle Saint-Jacques	32 000 €	16 000 €
CLAP	55 000 €	27 500 €
Comité Secours Populaire Français	2 500 €	1 250 €
COMMINGES SAINT-GAUDENS FOOT 2014 Seniors	35 210 €	17 605 €
COMMINGES SAINT-GAUDENS FOOT 2014 Jeunes	18 300 €	9 150 €
Comité des œuvres Sociales	130 950 €	39 285 €

Femmes de papier	4 000 €	2 000 €
L ENVOL SAINT-GAUDINOIS	5 500 €	2 750 €
Les restaurants du coeur	2 500 €	1 250 €
LES SAINT-GAUDINOIS GYM	5 000 €	2 500 €
M.J.C.	23 900 €	11 950 €
RACING CLUB SAINT-GAUDINOIS COMMINGES XIII Seniors	35 210 €	17 605 €
RACING CLUB SAINT-GAUDINOIS COMMINGES XIII Jeunes	18 300 €	9 150 €
SAINT-GAUDENS HAND BALL	5 000 €	2 500 €
STADE SAINT-GAUDINOIS D'ATHLETISME	4 500 €	2 250 €
STADE SAINT-GAUDINOIS LUCHONNAIS XV Seniors	35 070 €	17 535 €
STADE SAINT-GAUDINOIS LUCHONNAIS XV Jeunes	18 300 €	9 150 €
TENNIS CLUB DE SAINT-GAUDENS	8 000 €	4 000

En conséquence, il vous est proposé :

DE VERSER les avances selon la liste ci-dessus pour l'exercice 2018, dès le mois de janvier.

DE DIRE que les montants de ces avances seront repris pour la détermination des montants définitifs de subventions 2018.

ADOPTE

CHEQUIER ACTIVITES JEUNES

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

La commune de Saint-Gaudens a mis en place un moyen d'accès aux sports, loisirs et/ou culture dénommé le « chèque activités jeunes » (C.A.J.), destiné aux jeunes Saint-Gaudinois. Le C.A.J. repose sur le principe d'égalité des bénéficiaires et sur une volonté politique de la commune de Saint-Gaudens : permettre à tous les jeunes de 6 à 17 ans qui résident à Saint-Gaudens, d'accéder en autonomie, aux sports, loisirs et/ou à la culture.

Le C.A.J. sera distribué aux bénéficiaires, qui l'utiliseront comme moyen de paiement de prestations offertes par les partenaires du C.A.J., exclusivement les associations saint-gaudinoises. Ces dernières se feront rembourser par la commune la valeur des C.A.J. utilisés. Le montant à attribuer à chaque bénéficiaire sera de 80 € par an.

En conséquence, il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017 ,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec les partenaires du C.A.J. pour l'année 2018.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTE

TARIFS DES DIVERS SERVICES

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

Il convient de fixer, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017, les nouveaux tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, figurant dans l'état joint.

ADOPTE

TARIFS ABATTOIR

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Il convient de réviser les tarifs appliqués à l'abattoir.

Je vous demande, après avis de la commission des finances du 4 décembre 2017,

DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs suivants :

Tarifs Abattage :

Tonnage annuel		Engagé €/T	Engagé €/T	Non Engagé€/T	Non engagé€/T
		Tarifs 2017 HT	Tarifs 2018 HT	Tarifs 2017 HT	Tarifs 2018 HT
Bovins	De 0 à 100 T	237,14	257,14	273,16	323,16
	De 100 à 500 T	218,95	238,95	254,98	304,98
	De 500 à 1 000 T	210,67	230,67	246,70	296,70
	De 1 000 à 1 500 T	209,05	229,05	245,08	295,08
	Plus de 1 500 T	204,03	224,03	240,05	290,05
Veaux	De 0 à 100 T	259,86	279,86	295,40	375,40
	De 100 à 500 T	243,41	263,41	279,43	359,43
	De 500 à 1 000 T	230,30	250,30	266,32	346,32
	Plus de 1 000 T	220,67	240,67	256,69	336,69
Ovins	De 0 à 50 T	457,62	507,62	493,64	643,64
	De 50 à 100 T	444 ,25	494,25	480,27	630,27
	De 100 à 200 T	435,97	485,97	469,96	619,96
	Plus de 200 T	426,32	476,32	462,34	612,34
Porcs	De 0 à 50 T	224,22	244,22	260,04	340,04
	De 50 à 100 T	210,82	230,82	246,84	326,84
	De 100 à 500 T	197,62	217,62	233,64	313,64

	Plus de 500 T	196,00	216,00	232,01	312,01

Tarifs contrat avec garantie minimum de tonnage :

Espèce	Tonnage mini/an	Tarifs Contrat 2017 HT	Tarifs Contrat 2018 HT
Bovins	1 500	198,00 €/T	218,00 €/T
Veaux	500	188,50 €/T	208,50 €/T
Ovins	200	425,00 €/T	475,00 €/T
Porcs	500	195,00 €/T	215,00 €/T

Tarifs Abattages familiaux :

	Tarifs 2017 HT	Tarifs 2018 HT
Bovins	302,51	452,51
Veaux	334,12	484,12
Ovins	650,31	900,31
Porcs	334,12	484,12

Cuir et peaux en provenance des abattages familiaux sans demande spécifique de la part du propriétaire

les cuirs et peaux seront commercialisés pour le compte de l'abattoir

Tarif abattages spéciaux, prix à la pièce :

Espèce	Tarifs 2017 HT	Tarifs 2018 HT
Porcelet	4,57	10,00
Cerf	15,24	20,00
Chevreuril	9,15	20,00
Sanglier	13,45	20,00

Tarifs Salle de découpe :

	Tarifs 2017 HT	Tarifs 2018 HT
Tranchage cubage bovins	1,00 €/kg	1,10 €/kg
Tranchage cubage veaux	0,90 €/kg	1,00 €/kg
Découpe ovins	20 € pièce	21 € pièce

Découpe primaire bovins	0,55 €/kg	0,60 €/kg
Découpe primaire veaux	0,50 €/kg	0,55 €/kg
Découpe primaire porcs	0,20 €/kg	0,25 €/kg
Poche petit modèle	0,32 € pièce	0,37 € pièce
Poche grand modèle	0,45 € pièce	0,50 € pièce
Carton petit modèle	0,70 € pièce	0,75 € pièce
Carton grand modèle	1,25 € pièce	1,30 € pièce

ADOPTE

**EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DU PRESIDENT FRANÇOIS MITTERRAND
ENTRE LA RUE JEAN SUBERVILLE ET LA RUE MONDON
(Annule et remplace la délibération du 16 octobre 2017)**

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Suite à la demande de la commune du 21 août 2017, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'enfouissement des réseaux entre la rue Jean Suberville et la rue Mondon :

1/ BASSE TENSION

- Dépose du réseau aérien basse tension existant et dépose des poteaux béton
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain d'environ 600 m
- Fourniture et pose de cinq poteaux d'arrêt de ligne aérienne et réalisation des remontées aérosouterraines
- Fourniture et pose des fourreaux, câbles, grilles réseaux et coffrets de raccordements
- Reprise de tous les branchements existants

2/ ECLAIRAGE PUBLIC

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage en partie commune avec la Basse Tension
- Fourniture et pose des fourreaux 63 mm, des câbles cuivre U1000RO2V et de la cablette
- Fourniture et pose d'environ 16/18 d'ensembles simples d'éclairage : mât en acier galvanisé thermolaqué + console + appareil style identique à ceux de l'avenue François Mitterrand
- Fourniture et pose de prises pour guirlandes sur les nouveaux mâts

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune (pour la partie électricité et éclairage, se calculerait comme suit :

- TVA récupérée par le SDEHG	45 931 €
- Part SDEHG	168 960 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	73 859 €
Total	288 750 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 44 687 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'avant-projet sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera

soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Il vous est proposé

D'APPROUVER l'avant-projet sommaire.

DE DECIDER de couvrir la part à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante.

DE SOLLICITER l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

ADOPTE

**EFFACEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES
AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 2EME TRANCHE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Suite à la délibération du 30 janvier 2017 engageant l'opération d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques avenue du Maréchal Joffre, 2^{ème} tranche, il convient de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention concernant la partie téléphonie.

Pour cette opération, la dépense subventionnable s'élève à 93 500 € HT.

A cela, il faut ajouter les frais de main-d'oeuvre du câblage (devis 6 621,48 € HT), ce qui porte le montant total à 100 121,48 € HT.

Je vous demande de bien vouloir

SOLLICITER la subvention la plus élevée du Conseil Départemental.

ADOPTE

ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE COTE DE VALENTINE

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Suite à la demande de la commune du 15 septembre 2017 concernant la création d'un réseau d'éclairage public au giratoire côte de Valentine, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Création d'un réseau d'éclairage public en souterrain avec la fourniture et la pose d'environ 15 candélabres identiques à ceux mis en place avenue du Maréchal Joffre
- Fourniture et pose de 5 candélabres permettant l'éclairage des divers passages piétons (identique au boulevard Sommer)
- Fourniture d'un candélabre de type décoratif (identique à Sède) sur le square Romuald Joubé
- Fourniture et pose d'une gaine de diamètre 63 mm en prévision d'un éclairage divers au centre du giratoire.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA récupérée par le SDEHG	19 055 €
- Part SDEHG	66 880 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	35 065 €
Total	121 000 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il vous est proposé

D'APPROUVER le projet présenté.

DE DECIDER de couvrir la part à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

ADOPTE

**TRAVAUX D'EDILITE SUR LA RD 5 39a AVENUES KENNEDY ET HENRI MONTAGUT
ET LA RD 8 AVENUE GASTON PHOEBUS**

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Le SIVOM a étudié le projet d'aménagement de trottoirs sur l'emprise de la RD 5 et de la RD 8. Les travaux consistent à aménager les trottoirs aux normes d'accessibilité et à confectionner une nouvelle couche de surface suite à la modernisation de l'éclairage public.

Il vous est demandé

D'APPROUVER le projet et de décider d'engager l'opération pour un montant global de 57 420 € TTC dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIVOM.

D'APPROUVER l'estimation prévisionnelle du coût des travaux qui s'élève à 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC.

D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents liés à cette opération sur les emprises routières de la route départementale et notamment la convention relative à la réalisation de ces travaux. Cette convention est passée entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la commune de SAINT-GAUDENS et le SIVOM Saint-Gaudens/Montréjeau/Aspet/Magnoac.

DE S'ENGAGER à apporter le financement nécessaire pour la réalisation de l'opération.

ADOPTE

**HALLE AUX GRAINS
DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Mme RIERA présente le rapport suivant :

L'EURL d'Architecture Christian LEFEBVRE de SAINT-GAUDENS a été retenue pour la maîtrise d'oeuvre concernant la réhabilitation de la Halle aux Grains et sa transformation en marché permanent de commerces de bouche.

Afin d'engager l'opération, il convient

D'AUTORISER M. le Maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme

D'AUTORISER par la suite M. GUILLERMIN à signer le permis de construire

OPERATIONS FACADES CENTRE VILLE

Mme RIERA présente le rapport suivant :

La Ville de Saint-Gaudens a confié à Mme UHLMANN, Architecte Conseil, le soin de poursuivre l'action initialement menée, en vue de l'amélioration de l'aspect esthétique de l'habitat dans la commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la demande proposée par la commission d'urbanisme, conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir :

DECIDER de verser les subventions indiquées ci-après.

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 204, nature 204-22.

NOM ET ADRESSE	MONTANT FACTURE	SUBVENTION ACCORDEE
M. et Mme JOUBLE Dorian et Vanessa 17 avenue du Maréchal Foch	7 121,43 €	958,03 €
Mme GOUDAL Geneviève 1 rue Victor Hugo	52 379,52 €	5 449,00 € (1 ^{er} acompte)
TOTAL		6 407,03 €

ADOPTE

CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE

AVEC LA SOCIETE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE GOURDAN - LESTELLE

Mme RIERA présente le rapport suivant :

La société R.T.E. (Réseau de Transport d'Électricité) sollicite la création de servitudes de passage sur les parcelles cadastrées ZW 15, ZW 78, ZV 92, ZV 67, ZV 9, ZT 84, ZT 83 ZS 44 et ZS 9, dont la commune est propriétaire, afin de réaliser les travaux d'enfouissement de la ligne électrique GOURDAN - LESTELLE.

Ces travaux consistent à établir à demeure la ligne électrique dans une bande de 5 mètres de large sur une longueur totale d'environ 1 220 mètres, dont tout élément sera situé à une profondeur d'au moins 1 mètre.

Il vous est donc proposé :

D'ACCEPTER la proposition de convention de servitudes de passage avec R.T.E., qui prévoit le versement à la commune d'une somme de 3 050 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer ladite convention et l'acte authentique qui en découlera, établi par devant Maître POITEVIN, notaire à Toulouse, les frais dudit acte restant à la charge de R.T.E.

ADOPTE

VENTE DE LA MAISON D'HABITATION 11 RUE VICTOR BOUGUES

Mme RIERA présente le rapport suivant :

La ville de Saint-Gaudens est propriétaire d'un bien immobilier sis 11 rue Victor Bougues à Saint-Gaudens, cadastrée BL 181, en cours de renumérotation.

Cette parcelle d'une contenance de 1 155 m² supporte plusieurs bâtiments, dont une maison d'habitation sur deux niveaux, d'une superficie de 67 m², utilisée précédemment comme conciergerie. Après découpage, la surface de cette parcelle cadastrée BL 300 comprenant l'habitation à céder est de 268 m².

La commune n'ayant plus l'utilité de cette conciergerie, il a été décidé de mettre en vente ce bien. L'avis des domaines a été donné le 13 octobre 2017.

Une proposition d'achat a été faite pour un montant de 70 000 € net vendeur.

Monsieur et Madame Joao FERNANDES se sont portés acquéreurs par une lettre du 6 novembre 2017.

En conséquence, il vous est proposé :

D'APPROUVER la vente au prix de 70 000 € au profit de Monsieur et Madame Joao FERNANDES qui ont transmis une proposition d'achat ou tout autre acquéreur potentiel si cette transaction n'aboutissait pas.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente.

ADOPTE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES SUIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE (TEMPS ALAE)

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Suite au transfert de compétence périscolaire (ALAE) et extrascolaire (ALSH) vers l'EPCI à dater du 1^{er} janvier 2012 et au changement de rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, la commune de SAINT-GAUDENS souhaite formaliser par une convention de mise à disposition au profit de la « 5C » les droits et obligations de chacun lors de l'utilisation de diverses salles dans les écoles maternelles et élémentaires, afin de permettre l'exercice de ces activités.

Il vous est donc demandé :

D'ACCEPTER les termes de cette convention de mise à disposition.

D'AUTORISER M. le Maire ou toute personne habilitée à signer tout document visant à la concrétisation de la présente délibération.

ADOPTE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DESIGNATION MEMBRES

Mme RAULET présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'il confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année le rapport annuel remis à la collectivité par le délégataire de service public et le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission est par ailleurs consultée, préalablement et pour avis, sur les projets de délégation des services publics et de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de membres de l'assemblée délibérante (cinq titulaires et cinq suppléants) dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales nommées par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, elle peut sur proposition de son président inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. Elle a un rôle de contrôle et de consultation.

Sont proposés les membres faisant partie de la commission d'appel d'offres, constituée le 24 avril 2014, soit :

Titulaires	Suppléants
Josette CAZES	Michel JAMAIN
Robert LACROIX	Yvon NASSIET
Joël GUILLERMIN	Jean-Luc PITIOT
Jean SUBRA	Magali GASTO-OUSTRIC
Yves LOUIS	Michel PEREZ

Il convient également de désigner les représentants d'associations locales nommées par le conseil municipal comme suit :

- Association Commingeoise de Vulgarisation Agricole : Yves SALLES, Président
- Association Agréée de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique : Laurent BUREL, Président

Je vous demande de bien vouloir

ENTERINER la création de la commission consultative des services publics locaux

DESIGNER les membres titulaires et suppléants du conseil municipal

DESIGNER les membres représentant les associations précitées.

ADOPTE

DONS AU MUSEE MUNICIPAL

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Divers particuliers ont souhaité faire des dons pour les collections du Musée municipal :

Monsieur Gérard Rivère

Boulevard Pasteur 31800 Saint-Gaudens

Un lot de photographies anciennes :

- un cliché original du futur boulevard Jean-Bepmale, avant démolition des maisons du côté sud. Y

figurent aussi des ouvriers travaillant au première marches de l'escalier entre les cafés.

18,2 x 6,5 cm,

- photo amateur d'une édition du Circuit du Comminges,

9 cm x 6,5 cm,

- carnet de 12 cartes postales « Labouche Frères Toulouse » en sépia, vues de Saint-Gaudens. Après 1932.

Page de garde marquée « don de M et madame Louis Gary, « Sérénité », Chemin des Jardins, Pointis-Inard,

- retirages de 4 exemplaires de cartes postales, « Editions Cazaux, libraire, St-Gaudens » :

1. St-Gaudens aviation – Arrivée de Gibert devant le hangar, (1 exemplaire),
2. St-Gaudens aviation – Les membres du comité d'aviation, (1 exemplaire),
3. St-Gaudens aviation - Gibert après un vol, (3 exemplaires),
4. Après l'atterrissage de Gibert au champ de manœuvres à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), (3 exemplaires).

Madame Lisiane Maïs

10 rue du Caret 31800 Villeneuve de Rivière

Un lot de 4 pièces en porcelaine :

- assiette en porcelaine épaisse blanche, décor de boutons de rosiers anciens,

- deux tasses et sous-tasses (tasses légèrement ébréchées), décor de boutons de rosiers anciens ; tasses marquées « Gve Fouque Jne, porcelaines, cristaux, tapis, Toulouse ».

- un vase cornet en porcelaine blanc et bleu de grand feu – feuillage vert au petit feu – accidenté sur un côté – marque au tampon LL 98

Deux pièces en faïence de Martres-Tolosane :

- un petit vase de la manufacture Ribet et Bonnassies

- une assiette décorée d'une tige de chélidoine marquée LM AA Martres fait main

Madame Madeleine Mandement

19 rue de l'Indépendance 31800 Saint-Gaudens

Paire de sabots de fillette datant des années 1920 et ayant appartenu à madame Graindorge-Payrau quand elle était enfant.

Madame Marie-Germaine Beaux-Laffon

23, impasse de la Roquette 81500 Lavaur

Un lot de deux fascicules :

- « Pointis-Inard de la préhistoire au VIII^{ème} siècle ». - Imprimé par le C.R.D.P., 1958.

- « Francs-tireurs et partisans français des Hautes-Pyrénées, ceux des maquis d'Esparros et de Nistos ». - Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance des Hautes-Pyrénées, 1994.

Monsieur Francis Fontas

Quartier Le terme 31160 Ganties

- une pelote de ficelle ancienne de facture artisanale.

Monsieur Marcel Ducos

Le Village 09160 Lacave

Âgé de 89 ans, l'artiste propose une ensemble de 10 toiles de sa dernière période. Céramiste et peintre, dans les années 1950-1960, son atelier était installé rue Victor-Hugo, à Saint-Gaudens.

Il a réalisé des décors en céramique, notamment dans le cadre du 1% culturel. A Saint-Gaudens, sa fresque sur les sports et les arts a longtemps orné l'entrée du Centre culturel du Pilat.

Il a été membre du collectif de peintres nommé le Collectif Octogone.

A la mort de son fils, Pierre, en 2012, Marcel Ducos a donné au musée de Saint-Gaudens une collection de 120 pièces de céramiques de Saint-Gaudens/Valentine.

Sans titre

Sans date, aquarelle sur papier,

55 x 75,5 cm

Sans titre

Sans date, aquarelle sur toile,

Sans titre

Sans date, aquarelle sur toile,

Prisonniers de l'espace

juillet 2011, acrylique sur toile

65 x 92 cm

Dispersions spatiales

2011, acrylique sur toile

65 x 92 cm

Quand la limite des possibles recule

2012, acrylique sur toile,

81 x 100 cm

Palimpseste

2014, acrylique sur toile,

81 x 100 cm

Le bal des oiseaux

2015, acrylique sur toile

73 x 92 cm

Bestiaire bleu

2015, acrylique sur toile

54 x 73 cm

Orient

2002, acrylique sur toile

91,5 x 72,5 cm

Serres

2010, acrylique sur toile

82 x 73 cm

Vase modelé et émaillé cuit sur alandier four à bois

août 1952

Vallauris

30 x 16,5 cm

Vase tourné, oxyde de cuivre

20 x 18 cm

Vallauris

Monsieur André DHIOS

13 rue des Bleuets 30320 Marguerittes

- un disque 78 tours sur une face : La baguero Toulouseno et sur l'autre face La Toulouseno

- un article extrait de l'illustration du 20 avril 1929 n°4494 sur le Mémorial Foch

- un jeton de 10 centimes de la CCI de Saint-Gaudens

- un jeton de 5 centimes de la CCI de Saint-Gaudens

- un jeton « bon pour 1 franc » de la CCI de France

- un fascicule imprimé par l'Assemblée nationale intitulé « Rapport annexe au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1957 portant sur la prolongation de la scolarité obligatoire et réforme de l'enseignement public » par Hippolyte Ducos, député et dédié à Monsieur et Madame Dhios

- un petit miroir publicitaire marqué « A la belle fermière - vêtements – St Gaudens »

Monsieur Maxime Baguet

2 rue Saint-Christophe 54120 Baccarat

- une médaille militaire 1914-1918 du Soldat Jean AUDOUBERT du 83ème RI

Je vous demande de bien vouloir entériner ces dons afin qu'ils entrent dans les collections du Musée municipal, soit dans les collections d'études, soit dans les collections permanentes. Ceux destinés aux collections permanentes seront soumis à l'avis de la Commission Scientifique Régionale.

ADOPTE

COMMERCES : OUVERTURE LE DIMANCHE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

La commune souhaite porter le nombre des ouvertures des commerces le dimanche pour l'année 2018 à 5 (cinq). Les contreparties restent inchangées concernant le volontariat et les rémunérations.

Les dates proposées sont les suivantes :

- 14 janvier 2018
- 1er juillet 2018
- 9, 16 et 23 décembre 2018

Il vous est donc demandé :

D'ACCEPTER de porter à 5 (cinq) le nombre d'ouvertures des commerces le dimanche aux dates précisées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2018.

D'AUTORISER M. le Maire ou toute personne habilitée à signer tout document visant à la concrétisation de la présente délibération.

ADOPTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Afin de tenir compte des départs qui se sont produits et de la réorganisation des services depuis la dernière mise à jour du tableau et pour permettre l'avancement de grade de 12 agents,

Vu l'avis du comité technique en date du 27 novembre 2017,

Vu la saisine de la commission administrative paritaire placée auprès de Centre de Gestion de la Haute-Garonne,

Il vous est proposé :

DE DECIDER la suppression des postes suivants au 31 décembre 2017 :

- Un poste de Directeur Général des Services Adjoint (emploi fonctionnel).
- Un poste de Directeur des Services Techniques (emploi fonctionnel).
- Un poste d'attaché territorial.
- Un poste d'adjoint administratif
- Un poste de technicien territorial.
- Quatre postes d'agent de maîtrise principal.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Quatre postes d'adjoint technique.
- Un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

DE DECIDER la création des postes suivants :

- Un poste d'attaché principal.
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

DE DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence

ADOPTE

Abstentions : M. PEREZ, J-R LEPINAY, Y. LOUIS, M-P BACARISSE, N. TOULOUSE

TABLEAU DES EMPLOIS REGIE ABATTOIR

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros de viande du 20 février 1969 et ses avenants,

Afin d'optimiser la gestion de l'Abattoir, il convient de recruter un Responsable de la Production.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé la création d'un poste de cadre dans le secteur abattage.

Cet agent sera placé sous l'autorité hiérarchique du Président de la Régie et du Directeur.

Par ailleurs, lors de la délibération 2017.64 du 27 mars 2017, un agent de l'abattoir avait été comptabilisé sur l'unité « Abattage Vème quartier pesage PCM » alors qu'il relève de l'unité « Maintenance ». Aussi, il vous est proposé de créer le poste correspondant et de supprimer le poste inutile.

Il vous est donc proposé :

DE DECIDER la suppression du poste suivant :

- Secteur *Abattage cinquième quartier pesage PCM* : niveau III échelon 1 : 1 poste

DE DECIDER la création des postes suivants :

- Secteur *Abattage cinquième quartier pesage PCM* : niveau VII échelon 3 : 1 poste
- Secteur *Maintenance* : niveau III échelon 1 : 1 poste

DE DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence.

ADOPTE

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES
PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de toutes les décisions qu'il a prises, suite à la délégation qu'il a reçue le 24 avril 2014.

Pour la période du 13 octobre 2017 à ce jour, voici la liste des décisions :

Contrat régisseur lumière Didier BORIE (250 €)	13.10.17
Contrat régisseur lumière Gilles CANDOTTO (150 €)	13.10.17
Contrat régisseur lumière Yannick SAGNIER (150 €)	13.10.17
Contrat culture SAS Atelier Théâtre Actuel (8 718,15 €)	13.10.17
Contrat culture Scènes Plurielles (3 920,62 €)	13.10.17
Bail ARS Occitanie (2 468,55 €/an)	18.10.17
Contrat culture Compagnie La Patte de Lièvre (4 229,92 €)	20.10.17
Contrat culture Compagnie A'Corps Imparfais (1 708 €)	20.10.17
Contrat de bail appartement 26 boulevard Carnot (323,71 €/mois)	20.10.17
Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	30.10.17
Contrat régisseur Gilles CANDOTTO (150 €)	30.10.17
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	30.10.17
Contrat culture SAS Ki M'aime me suive (10 113,57€)	30.10.17
Contrat culture Compagnie Balsamique Théâtre (5 367,29 €)	30.10.17
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	9.11.17

Contrat régisseur Yannick SAGNIER (150 €)	9.11.17
Ligne de trésorerie Crédit Agricole (750 000 €) Annule la décision n° 86-2017 du 18 juillet 2017	10.11.17
Contrat régisseur Didier BORIE(150 €)	13.11.17
Contrat régisseur Jean-Marc ANDRE (150 €)	13.11.17
MAPA Maîtrise d'oeuvre réhabilitation Halle aux Grains en halle de marché de proximité EURL Christian LEFEBVRE	14.11.17
Convention locaux ZI Bordebasse avec M. DULION (2 500 €TTC/mois)	15.11.17
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	17.11.17
Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (150 €)	17.11.17
Contrat régisseur Gilles CANDOTTO (150 €)	17.11.17
Animations de Noël (31 133 €)	17.11.17
Contrat culture Compagnie l'Une et l'Autre (5 620,80 €)	20.11.17
Contrat culture Théâtre Romain Rolland (11 368,22 €)	20.11.17
Convention HERES Consultants travaux de modernisation abattoir (9 120 €)	21.11.17
Contrat régisseur Didier BORIE (400 €)	21.11.17
Contrat régisseur Jérôme GUILLOUX (50 €)	22.11.17

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Annexes : Tarifs des services 2018

Résumé

[ANIMATION](#)
[DIVERS](#)
[DROIT DE PLACE](#)
[CIMETIERE](#)

SALLES et MATERIELS
SPORTS
CANTINE

Feuille 1: ANIMATION

REGIE : ANIMATIONS

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Bals Musettes : droit entrée	10,00 €	10,00 €
Thés Dansants : droit entrée	8,00 €	8,00 €
Buvette		
Bière - Coca Cola - Jus de fruit en canette	2,00 €	2,00 €
Bière - Coca Cola - Orangina - Perrier - Jus de fruit en bouteille verre	2,00 €	2,00 €
Café (tasse)	1,00 €	1,00 €
Thé (tasse)	1,00 €	1,00 €
Champagne (bouteille)	22,00 €	22,00 €
Eau Minérale: 0,50 cl. (tarifs uniformisés avec les autres comités des fêtes)	1,00 €	1,00 €
Pétillant (bouteille)	6,50 €	6,50 €
Cidre (bouteille)	6,50 €	6,50 €

1 verre gratuit sur présentation du ticket d'entrée du thé dansant :

1 verre de Coca Cola

1 verre d'orange

1 café

1 thé

Les boissons sont gratuites pour tous les intervenants des manifestations du Service Animations

Feuille 2: DIVERS

REGIE : DOUCHES MUNICIPALES

	2017	2018
Douches	1,00 €	1,00 €

DROIT DE VOIRIE (Travaux)

(Paiement par titre de recette)

	2017	2018
Forfait par emplacement		
Demi journée (non cumulable)	5,10 €	5,10 €
La journée	10,20 €	10,20 €

Feuille 3: DROIT DE PLACE

REGIE : DROIT DE PLACE

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Cafés (par m² & par mois)		
Catégorie A : Terrasses fermées	1,15 €	1,15 €
Catégorie B : Terrasses plein air	0,70 €	0,70 €
Catégorie C : Autres établissements	0,55 €	0,55 €
Place de parking, par mois	13,30 €	13,30 €

Palissades & Échafaudes (sur trottoirs par m² & par jour)		
Le premier mois	0,45 €	0,45 €
Les mois suivants	0,40 €	0,40 €

Séjour Gens du voyage (aire de Stournemil)		
Emplacement caravane, tarif journalier	1,90 €	1,90 €

Marchands Forains (quelle que soit la nature des marchandises)		
Jour de marché : vente dans les rues, places et boulevards, par m ² et par jour	0,40 €	0,40 €
En dehors des jours de marché, par m ² et par jour	0,70 €	0,70 €
Véhicule dépôt à proximité immédiate de l'étalage, par jour	1,60 €	1,60 €
Camion à livraison, par jour	213,10 €	213,10 €
Exposition de véhicules, par véhicule et par jour	5,10 €	5,10 €
Devant de porte, par an	8,50 €	8,50 €
Abonnement sous les arceaux, par an	10,20 €	10,20 €
Branchement E.D.F.	1,60 €	1,60 €

Réduction de 10% pour abonnement au trimestre
--

REGIE : DROIT DE PLACE

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Emplacements Forains durant la fête locale (pour 10 jours, par m² & par jour)		
Kartings, grands métiers (+ de 10 m ²)	0,50 €	0,50 €
Confiseurs	0,70 €	0,70 €
Grandes baraques (60 à 100 m ²)	0,50 €	0,50 €
Petites baraques (moins de 60 m ²)	0,60 €	0,60 €
Petits manèges	0,40 €	0,40 €
<i>Les véhicules & caravanes restant sur le champ de foire paieront la même redevance pendant toute la durée du séjour</i>		

Emplacements Forains en dehors de la fête locale (par m² & par jour)		
Toute attraction foraine (y compris les véhicules placés à proximité de l'attraction) sera passible du paiement de la même redevance,		
pour toute la durée du séjour	0,25 €	0,25 €
Tarif dégradation des boîtiers de protection des candélabres et des végétaux durant la fête foraine	110,00 €	110,00 €

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Emplacements Cirques & Spectacles Ambulants		
Forfait / Jour		
Marchands ambulants (Carnaval et Soirée du 13 juillet)	50,75 €	50,75 €
Moins de 200 m ²	0,50 €	0,50 €
De 201 à 500 m ²	61,00 €	61,00 €
De 501 à 1000 m ²	121,80 €	121,80 €
Plus de 1001 m ² , par jour les 3 premiers	228,30 €	228,30 €
par jour les 3 jours suivants	197,90 €	197,90 €
<i>Caution 800 € (règlement avant installation)</i>		

Surface vendue (mètre/euros)	TARIFS 2017					TARIFS 2018				
	2m superficiel (1 place)	4m superficiel (2places)	3m superficiel (1à3 places)	4m superficiel (3à6 places)	5m superficiel (6à9 places)	2m superficiel (1 place)	4m superficiel (2places)	3m superficiel (1à3 places)	4m superficiel (3à6 places)	5m superficiel (6à9 places)
Surface réelle	2m ² (1mx2m)	4m ² (2mx2m)	4,50m ² (1,50mx3 m)	6m ² (2mx3m)	7,50 m ² (2,50mx3 m)	2m ² (1mx2m)	4m ² (2mx2m)	4,50m ² (1,50mx3 m)	6m ² (2mx3m)	7,50 m ² (2,50mx3 m)
CONCESSIONS CIMETIERES VILLE DE SAINT-GAUDENS										
A 15 ans	157,00 €	202,00 €	229,00 €	306,00 €	382,00 €	157,00 €	202,00 €	229,00 €	306,00 €	382,00 €
A 30 ans	240,00 €	316,00 €	357,00 €	475,00 €	596,00 €	240,00 €	316,00 €	357,00 €	475,00 €	596,00 €
A 50 ans	395,00 €	518,00 €	580,00 €	774,00 €	970,00 €	395,00 €	518,00 €	580,00 €	774,00 €	970,00 €

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location COLUMBARIUM		
A 15 ans	169,00 €	169,00 €
A 30 ans	336,00 €	336,00 €

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
CAVEAUX PROVISOIRES (par mois)		
Du 1er au 6ème	14,00 €	14,00 €
Du 7ème au 12ème	20,00 €	20,00 €
Du 13ème au 18ème	30,00 €	30,00 €

Feuille 5: SALLES et MATERIELS

REGIE : LOCATION MATERIELS & SALLES

		TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location Grandes Salles			
Gymnase Centre Culturel	particulier	619,00 €	619,00 €
	à but commercial	1 000,00 €	1 000,00 €
	Caution	1 500,00 €	1 500,00 €
Salle du Belvédère	particulier	619,00 €	619,00 €
	à but commercial	1 500,00 €	1 500,00 €
	Caution	1 500,00 €	1 500,00 €
Location Salles des Fêtes			
Gavastous	particulier	100,00 €	100,00 €

	à but commercial	300,00 €	300,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
	Participation aux charges pour les agents de la ville de Saint-Gaudens et adhérents COS	20,00 €	20,00 €
Serre de Cazaux	particulier	100,00 €	100,00 €
	à but commercial	300,00 €	300,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
	Participation aux charges pour les agents de la ville de Saint-Gaudens et adhérents COS	20,00 €	20,00 €
Stade Jules Ribet (sous tribunes)	particulier	100,00 €	100,00 €
	à but commercial	300,00 €	300,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €

REGIE : LOCATION MATERIELS & SALLES

Réservés aux habitants et aux entreprises de la commune

		TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location Petites Salles			
Salle des fêtes des Olympiades	particulier	72,00 €	72,00 €
	à but commercial	100,00 €	100,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Salle des fêtes de Ste Anne Joseph ABADIE	particulier	100,00 €	100,00 €
	à but commercial	300,00 €	300,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
	Participation aux charges pour les agents de la ville de Saint-Gaudens et adhérents COS	20,00 €	20,00 €
Haras, rue Lavoisier : avec aménagement			
	particulier	770,00 €	770,00 €
	à but commercial	1 000,00 €	1 000,00 €
Haras, rue Lavoisier : sans aménagement			
	particulier	462,00 €	462,00 €
	à but commercial	700,00 €	700,00 €
	Caution	1 500,00 €	1 500,00 €
Halle aux Grains			
	particulier	600,00 €	600,00 €
	à but commercial	1 000,00 €	1 000,00 €
	Caution	1 500,00 €	1 500,00 €
Théâtre J. MARMIGNON, Salle de Théâtre			
	particulier	1 116,00 €	1 116,00 €
	à but commercial	2 000,00 €	2 000,00 €
	Caution	3 000,00 €	3 000,00 €

Les chèques de caution ne seront rendus qu'au bout du 5ème jour après la location

REGIE : LOCATION MATERIELS & SALLES

		TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location salles à la MAISON DES ASSOCIATIONS, rue du Pradet (par jour)	Salle Garonne (10 places)	36,00 €	36,00 €
	Salle Cagire (12 places)	36,00 €	36,00 €
	Salle Comminges (24 places)	41,00 €	41,00 €
	Salle Val d'Aran (60 places)	46,00 €	46,00 €
	Bureau de permanence		
	Permanences de l'armée et de l'ONAC	<i>Gratuite</i>	<i>Gratuite</i>
	Ensemble des autres organismes par	20,00 €	20,00 €
	Bureaux partagés par les associations Saint Gaudinoises	<i>Gratuite</i>	<i>Gratuite</i>
Location salles à la MAISON CHAPPERT, route de Landorthe (par jour)	Salle au rez de chaussée	31,00 €	31,00 €
	Salle au 1er étage	34,00 €	34,00 €
	Salle au 2ème étage	34,00 €	34,00 €
	Salle côté garages (82m ²)	48,00 €	48,00 €
Même règles que pour la MAISON DES ASSOCIATIONS, rue du Pradet			

REGIE : LOCATION MATERIELS & SALLES

		TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location GRADINS la place		5,00 €	5,00 €
Location TABLES 3 m + TRETEAUX l'unité		3,20 €	3,20 €
	caution	10,00 €	10,00 €
Location à la BARRIERE l'unité		2,00 €	2,00 €
	caution	20,00 €	20,00 €
Location pièce CHAPITEAUX 8 x 5 l'unité		189,00 €	189,00 €
	caution	1 500,00 €	1 500,00 €
Location tente 3 x 3			
	caution	500,00 €	500,00 €
Location le m ² de PODIUMS		8,20 €	8,20 €
Location RING		566,00 €	566,00 €
Location à la CHAISE l'unité		1,00 €	1,00 €
	caution	10,00 €	10,00 €
Location sono BOSE		45,00 €	45,00 €

	caution	200,00 €	200,00 €
Location PANNEAU BOIS l'unité		5,20 €	5,20 €
	caution	10,00 €	10,00 €
Location POLYBENNES		32,00 €	32,00 €
	caution	100,00 €	100,00 €

Feuille 6: SPORTS

REGIE : PISCINE

La Piscine Couverte Tournesol

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Adulte (à partir de 15 ans)	3,00 €	3,00 €
Enfant de 4 à moins de 15 ans	1,50 €	1,50 €
Enfant de moins de 4 ans	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Carte 10 entrées adulte (valable 6 mois à compter de la 1ère entrée. Non nominative)	25,00 €	25,00 €
Carte 10 entrées enfant (valable 1 an à compter de la 1ère entrée. Non nominative)	12,50 €	12,50 €
Carte 30 entrées adulte (valable 6 mois à compter de la 1ère entrée. Non nominative)	60,00 €	60,00 €
Carte 30 entrées enfant (valable 1 an à compter de la 1ère entrée. Non nominative)	30,00 €	30,00 €
Ticket "famille" : 3 personnes	6,00 €	6,00 €
PASS annuel Adulte (valable 1 an. Nominatif, avec photo)	180,00 €	180,00 €
PASS annuel Enfant (valable 1 an. Nominatif, avec photo)	90,00 €	90,00 €

Lignes d'eau

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Tarifs Horaires		
Ecoles publiques de la 5C	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Ecoles & Lycées privés de St Gaudens	7,00 €	7,00 €
Ecoles hors 5C	14,50 €	14,50 €
Collèges publics de St Gaudens (convention Conseil Départemental)	6,79 €	6,79 €
Collèges publics hors de St Gaudens (convention Conseil Départemental)	14,52 €	14,52 €
Etablissements sociaux de Saint-Gaudens	7,50 €	7,50 €

Etablissements sociaux hors Saint-Gaudens	15,00 €	15,00 €
Pour les lycées	convention globale Conseil Régional	
Intervention MNS tarif horaire hors 5C	20,00 €	20,00 €
ALSH DE LA 5C	/	Gratuit

REGIE : AIRE DE CAMPING-CARS

	TARIF 2017	TARIF 2018
Emplacement à la journée, vidange et électricité comprises, taxe de séjour incluse	8,00 €	8,00 €

REGIE ANIMATIONS NUITS DES ASSOCIATIONS

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Dîners - spectacle (Tatif unique)	15,00 €	15,00 €

REGIE NUIT DES ASSOCIATIONS

Buvette	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Bière - Coca Cola - Jus de fruits - Bière pression	2,00 €	2,00 €
Grande bouteille d'eau	/	2,00 €
Champagne (Bouteille)	22,00 €	22,00 €
Vin (Bouteille)	10,00 €	10,00 €
Verre de Vin	/	2,00 €

SURFACE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

Tarifs Horaires	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Utilisateur domicilié sur le territoire intercommunal	0,01€	0,01€
Utilisateur extérieur au territoire intercommunal	0,02€	0,02€

CANTINE MUNICIPALE

	Tarifs au 1er janvier 2017	Tarifs au 1er janvier 2018
Elémentaire	0,00€	0,00€
Maternelle	0,00€	0,00€
Tarif réduit	0,00€	0,00€
Adulte	Tarif facturé par SCOLAREST	Tarif facturé par SCOLAREST
Panier-repas	0,00€	0,00€